



Appel à candidature

Recrutement d'un consultant pour l'élaboration de la charte d'utilisateurs du RTM

Projet : « Suivi communautaire des forêts en temps réel » ou « Community-based real-time forest monitoring » (Projet RTM)



Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel : 00 237 222 00 52 48, E-mail : forest4dev@gmail.com

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

17 Août 2016

Le contenu des présents TDR relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis du département britannique pour le développement international (DFID)

Contexte et justification

L'effectivité de mesures telles que les APV¹-FLEGT² et le RBUE³ à réduire de manière substantielle l'exploitation illégale du bois est diminuée par les capacités limitées des pays producteurs à détecter, documenter et sanctionner efficacement les cas de violation aux législations en vigueur. Au Cameroun, les mécanismes de contrôle forestier ne sont pas toujours efficaces, du fait des faibles capacités opérationnelles des services compétents, du manque de célérité de leurs interventions et de la corruption. La constatation du flagrant délit reste le principal moyen utilisé pour sanctionner les infractions en matière d'exploitation forestière, mais les informations permettant de stopper les pratiques illégales pendant qu'elles ont cours et de verbaliser les contrevenants parviennent aux autorités compétentes dans des délais très long. Les communautés qui vivent dans les zones forestières sont en général témoins de nombreuses infractions forestières qu'elles dénoncent le plus souvent, bien que les problèmes de communication et les difficultés de documentation de ces infractions rendent en général leurs dénonciations caduques, dans la mesure où elles sont incomplètes et parviennent en retard aux agents commis au contrôle forestier. C'est pour résoudre ces problèmes que Rainforest Foundation UK et Forêts et Développement Rural (FODER) ont développé un système de suivi des forêts en temps réel (encore appelé Real Time Monitoring ou RTM)⁴.

Le RTM (Real Time Monitoring) est une approche de collecte, de traitement et de diffusion rapides des données, utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité et la transmission (en temps réel) des informations générées par les communautés sur les activités forestières. Le RTM est greffé au système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE) et met en relation différentes catégories d'utilisateurs (fournisseurs, destinataires, administrateurs, etc.) dont il question de définir les rôles, les modalités d'intervention, et les règles à respecter.

Objectifs de la consultation

De manière générale, cette consultation vise à élaborer une charte d'utilisateurs du système RTM.

De manière spécifique, il s'agira de :

- 1) Définir l'objet de la charte ;

¹ Les accords de partenariat volontaires (APV) sont un élément central de la stratégie de l'UE visant à réduire l'exploitation forestière illégale et le commerce lié. Un APV est un accord commercial bilatéral entre l'UE et un pays exportateur de bois en dehors de l'UE. Sous un APV, le pays de production de bois développe des systèmes pour vérifier que ses exportations de bois sont légales, et l'Union Européenne est d'accord pour accepter les importations autorisées de ce pays.

² *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* : le Plan d'action pour l' « Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux » de l'Union Européenne a été créé en 2003. Il vise à réduire l'exploitation forestière illégale en renforçant la gestion durable et juridique des forêts, améliorer la gouvernance et promouvoir le commerce des bois produits légalement.

³ Le Règlement sur le bois de l'Union Européenne (UE) contribue à réduire l'exploitation forestière illégale en assurant qu'aucun bois ou produits dérivés illégaux ne peuvent être vendus sur le marché de l'UE. Il interdit à des opérateurs en Europe de placer sur le marché de l'UE du bois et des produits dérivés récoltés illégalement.

⁴ Abbréviation anglaise, Real Time forest Monitoring

- 2) Définir les différentes catégories d'utilisateurs et leurs rôles ;
- 3) Définir les principes généraux d'accès au système RTM ;
- 4) Définir les droits et propriétés ;
- 5) Définir les règles d'utilisation à respecter (droits et obligations des différents utilisateurs, interdictions à respecter par tout utilisateur, utilisation et protection des données) ;
- 6) Définir les règles de sécurité et de bon usage des données à respecter par les utilisateurs (les risques encourus, les mesures pour les éviter, les responsabilités, règles de confidentialité et la protection d'identité)
- 7) Fixer les modalités d'application de la charte aux différents utilisateurs.

Produits et livrables attendus

Les produits et livrables attendus au terme de l'activité sont les suivants :

- 1) Un plan de présentation du contenu de la charte ;
- 2) Un premier draft de charte d'utilisateurs ;
- 3) Un draft consolidé après échanges avec le commanditaire ;
- 4) Un draft consolidé après entretiens avec les différents utilisateurs potentiels ;
- 5) La version finale de la charte d'utilisateurs.

Méthodologie de la consultation

Le consultant devra au préalable prendre connaissance du projet Suivi communautaire des forêts en temps réel (RTM) afin de s'imprégner du fonctionnement du système et de son contexte d'utilisation pour produire une charte qui soit appropriée au système RTM. Le consultant proposera ensuite une première version de la charte qui fera l'objet d'un échange entre FODER et RFUK, puis entre FODER et lui afin de se rassurer que le travail satisfait aux attentes. Le consultant consolidera cette première version en prenant en compte les échanges avec FODER. Par ailleurs, le consultant tiendra des entretiens sur la base de cette version consolidée, avec les utilisateurs potentiels du système RTM, afin de mieux comprendre leurs besoins et de les prendre en compte (il s'agit ici de consulter les potentiels utilisateurs autres que FODER et RFUK). Ces échanges permettront au consultant d'enrichir la version consolidée qui sera soumise à l'appréciation de FODER et de RFUK qui pourront faire des remarques que le consultant devra prendre en compte afin de produire une version finale de la charte d'utilisateurs du RTM.

Agenda de la consultation

La consultation se déroulera sur 3 semaines allant du **29 Août au 16 Septembre 2016**, réparties suivant le calendrier indicatif ci-après:

N°	Etapas de la consultation	Calendrier		
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3
1	Signature du contrat et collecte des informations			
2	Proposition de structure de la charte et commentaires			
3	Soumission du premier draft de la charte			
4	Echanges avec FODER sur le premier draft et soumission du draft consolidé			
5	Discussion avec les utilisateurs potentiels du RTM et soumission du deuxième draft			
6	Echanges avec FODER sur le deuxième draft et soumission du document final			

Profil du consultant

Le choix du consultant se fera sur la base de son expertise et de son expérience en conception ou gestion des bases des données Internet et en élaboration de charte d'utilisateurs.

Honoraires du consultant

Le coût de la prestation ne doit pas dépasser le montant total de **1 850 000 Francs CFA (1 million huit cent cinquante mille Francs CFA)** correspondant aux honoraires du consultant et à toutes les charges relatives à la prestation.

Le paiement de ce montant s'effectuera par chèque ou par virement bancaire, en trois (3) tranches, soit 40% à la signature du contrat, 30% après la soumission des deux premiers drafts de la charte et 30% après la validation du document final.

Modalités de recrutement

Les personnes intéressées par la présente consultation sont priées de faire parvenir une offre technique précisant leur compréhension du présent appel, l'exposé de leur expérience dans l'élaboration de chartes d'utilisateurs (avec les références des travaux antérieurs), leur méthodologie de travail et le calendrier indicatif de réalisation de la consultation.

Ils devront également y joindre leur CV (Deux pages maximum) au plus tard le **26 Août 2016 à 15 heures** aux adresses suivantes :

1) Par e-mail :

- forest4dev@gmail.com
- florencemento@gmail.com

- kede.yves@gmail.com
- 2) Par dépôt contre décharge au bureau de coordination de FODER sise à l'Immeuble SNV sur Nouvelle route Bastos.
 - 3) Par courrier postal au 11417 Yaoundé-Cameroun.

